

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 29/12/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc184005-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

**POLITIQUE B04 ACCOMPAGNER LES FAMILLES
 YVELINOISES CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS**

**CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE D'ACHÈRES 2014-2016 ET AVENANT
 N°1 AU CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE DE CHATOU 2013-2015**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage du département pour la mise en œuvre de la politique en matière d'action sociale et médico-sociale;

Vu la délibération en date du 19 octobre 2007 créant le Contrat Social de Territoire auprès des communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville reconnus par le Département ;

Vu la délibération en date du 16 avril 2010 décidant la poursuite du dispositif contrat social des territoires pour les communes de Chanteloup-les-Vignes, Mantes la Jolie, Trappes et La Verrière ;

Vu la délibération en date du 3 février 2012 adoptant de nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires Générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE, dans le cadre de la démarche de diagnostic social partagé, pour les années 2014, 2015 et 2016 les termes du contrat social de territoire pour la commune d'Achères.

2°) DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 65 article 65734, et article 6568 pour la prévention générale, sur le budget départemental, exercices 2014, 2015, 2016 et suivants, pour les montants ci-après, pour un total de 357 230 € :

2014				2015				2016			
Prévention générale	Action sociale	Insertion jeunes	TOTAL	Prévention générale	Action sociale	Insertion jeunes	TOTAL	Prévention générale	Action Sociale	Insertion jeunes	TOTAL
46 000€	39 390€	29 500€	114 890€	51 000€	50 670€	23 500€	125 170€	43 000€	50 670€	23 500€	117 170€

3°) APPROUVE l'avenant n°1 relatif au Contrat Social de Territoire de la commune de Chatou, pour la période 2014-2016, ci-annexé.

4°) DIT que les crédits seront prélevés au chapitre 65 article 65734, et article 6568 pour la prévention générale, sur le budget départemental, exercices 2014, 2015, 2016 et suivants, pour les montants ci-après, pour un total de 101 020 € :

2014			2015			2016		
Prévention générale	Action sociale	TOTAL	Prévention générale	Action sociale	TOTAL	Prévention générale	Action sociale	TOTAL
2 190€	31 900€	34 090€	3 690€	28 650€	32 340€	3 690€	30 900€	34 590€

5°) DIT que ces aides seront versées conformément aux règles définies, soit :

- 80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans le contrat lors de la signature du contrat ;
- 20 % après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil général

6°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer le contrat et l'avenant annexés à la présente délibération

7°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer les avenants apportant des modifications à ces contrats dans la limite des crédits votés.